

RENTREE SCOLAIRE 2024/2025

La rentrée scolaire est fixée au :

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024 à 9h00 pour les élèves de 6^{ème}.

MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 à 9h00 pour les élèves de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}.

Classe de 6^{ème} : Les parents peuvent accompagner leur enfant dans la cour du collège pour l'entrée en 6^{ème}. Une journée d'intégration est organisée, pour les 6èmes, le mardi 3 septembre à partir de 8h30 jusqu'à 16h40 (prévoir un pique-nique).

HORAIRES DU COLLEGE :

Cours : de 8h00 à 11h55 et de 13h40 à 16h40.

La matinée et l'après-midi sont coupés par une récréation de 15 mn (chaque cours ayant une durée de 55mn).

Les élèves auront cours le lundi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi et le vendredi.

Secrétariat : ouvert de 8h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 (fermeture le jeudi à 16h00) et mercredi de 8h00 à 12h00.

Réception : Le Chef d'établissement reçoit les parents sur rendez-vous du lundi au vendredi.

ABSENCES :

- **pour prévenir de l'absence d'un élève** : téléphoner le plus tôt possible au Bureau de Vie Scolaire (BVS) (02.97.76.15.80) / envoyer un mail (bvs@ndplanester.org) ou sur Ecole Directe ;
- **pour demander une absence** : faire une demande écrite à l'aide du carnet de correspondance ;
- **pour une absence de plus de 2 jours consécutifs** : un certificat médical est demandé.

En cas de retard, l'élève doit se présenter à une surveillante ou au Directeur, et ne sera admis en cours qu'avec une autorisation signée. Si ce retard excède 15 mn l'élève ne sera pas admis en classe. En aucun cas il ne sera admis en cours sans billet d'entrée signé.

IMPORTANT : En l'absence d'infirmière, le collège ne peut délivrer aucun médicament quel qu'il soit. En cas de prescription médicale, les médicaments et l'ordonnance sont à déposer au BVS, accompagnés d'une autorisation datée et signée par les parents.

En cas de malaise ou d'accident, les élèves doivent se présenter au B.V.S. qui, le cas échéant, avertit la famille. En cas de besoin les enfants sont à prendre au B.V.S.

ETUDES SURVEILLEES ET DIRIGÉES :

L'étude surveillée du 1er trimestre débute le lundi 9 septembre 2024.

Cette étude fonctionnera le lundi – mardi – jeudi de 17h à 18h.

L'inscription peut se faire pour un soir ou plus par semaine.

Afin d'aider nos élèves, une étude dirigée avec les professeurs sera proposée après les cours.

LIVRES SCOLAIRES :

Le jour de la rentrée, les élèves recevront leurs livres scolaires. Ils devront être couverts dès la première semaine et seront à rendre en bon état à la fin l'année scolaire.

En cas de détérioration ou de perte des livres, ceux-ci vous seront facturés.

ASSURANCES :

Tous les élèves du collège sont assurés à la MUTUELLE ST CHRISTOPHE. Il s'agit d'un contrat d'ASSURANCE SCOLAIRE INDIVIDUELLE ACCIDENT pour les dommages corporels subis accidentellement par les élèves, les bénévoles, les salariés et les enseignants. Ce qui permet à tous les élèves une protection identique pendant leur temps scolaire et pendant leurs activités extra scolaires du 02/09/24 au 31/08/25. Le Coût annuel de l'assurance est : 7,38 €.

Chaque parent est invité à se connecter sur www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents afin de prendre connaissance des garanties protégeant votre enfant, télécharger et imprimer une attestation d'assurance.

IMPORTANT : Cette ASSURANCE ne remplace pas la GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE. Aussi, nous vous demandons de fournir, à la rentrée, une attestation d'assurance (nominative) couvrant la responsabilité civile de votre enfant. Chaque responsable légal doit avoir obligatoirement la « Responsabilité Civile Chef de Famille » pour couvrir les accidents ou dégâts créés par leur(s) enfant(s).

L'établissement ne prend pas en charge cette garantie.

ASSOCIATION SPORTIVE DU MERCREDI APRES-MIDI :

L'Association Sportive du Collège est affiliée à l'U.G.S.E.L. (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre), tous les jeunes du Collège sont adhérents.

Ses activités se déroulent le mercredi après-midi. Elle est la prolongation des cours d'E.P.S. pour les élèves qui veulent progresser dans certaines disciplines et trouver l'occasion de se mesurer à d'autres jeunes du District, du Département, de la Région. Les meilleurs arrivent au niveau National.

Nous invitons les élèves à y venir nombreux.

CONTRAT DE SCOLARISATION

Le règlement intérieur, qui équivaut à un contrat de scolarisation, est inclus dans l'agenda et doit être signé par les parents et l'élève. La charte informatique, « Code de bonne conduite informatique » devra également être signée par les parents et l'élève, et ce dès le début de l'année.